

WCC-2012-Res-075-FR

Renforcement de la politique de la mer et des océans

RAPPELANT que les mers et océans couvrent environ 70% de la superficie de la planète ;

CONSCIENT des possibilités et de l'espoir que la mer et les océans offrent à nos sociétés et qu'une part importante de la solution aux crises que nous connaissons viendra de la mer ;

SOULIGNANT que la plupart des services fournis par les écosystèmes côtiers et marins se trouvent à l'intérieur des plateaux continentaux et insulaires, dans des régions sous juridiction nationale, que ces écosystèmes apportent les principales contributions au bien-être humain et aux économies mais subissent les impacts les plus lourds du fait des activités de l'homme ;

SOULIGNANT ÉGALEMENT que la haute mer, espace marin situé au-delà des zones sous juridiction nationale représente 64% de la surface totale de la Terre couverte par les mers et les océans et qu'elle fournit des ressources vitales et des services écosystémiques indispensables pour la planète ;

NOTANT que les ressources de la mer sont limitées et que celles qui sont exploitées sont souvent déjà très menacées en dépit des tentatives d'adoption de modes de gestion durables ;

RAPPELANT que l'avenir des moyens d'existence et des emplois liés à la mer (transport maritime, pêche et aquaculture, énergie, etc.), concerne des millions de personnes dans le monde, dépend du maintien des services écologiques fournis par les écosystèmes côtiers et marins ;

RAPPELANT NOTAMMENT que le maintien des services écosystémiques marins requiert une gestion efficace des activités économiques et des pressions anthropiques (pollution tellurique, aménagement du littoral, etc.) ;

PRÉOCCUPÉ par l'intense accélération de l'utilisation de l'espace marin par des activités nouvelles et émergentes ;

RAPPELANT la nécessité d'une approche écosystémique pour garantir un développement économique compatible avec la préservation de l'ensemble des services écosystémiques marins ;

RECONNAISSANT le besoin de véritables politiques coordonnées et intégrées de la mer et du littoral, d'instances de gouvernance rassemblant les différents acteurs, et d'instances indépendantes de conseil et d'évaluation de l'environnement ; et

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'il importe de disposer des moyens nécessaires pour assurer la mise en place de stratégies pour la mer et les océans ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. DEMANDE aux États et organismes Membres de l'UICN d'intégrer la gestion, fondée sur les écosystèmes, des activités maritimes humaines, la création de réseaux résilients d'aires marines protégées (AMP) et une planification spatiale marine efficace dans tous les plans et programmes nationaux et régionaux pertinents, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

2. DEMANDE à la Directrice générale de l'UICN de promouvoir des politiques visant à améliorer la conservation et la gestion du milieu marin et côtier et de ses ressources, et de veiller à ce que la position de l'UICN, dans les forums internationaux, tienne compte, de manière équilibrée, des priorités et préoccupations de régions se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de la juridiction nationale.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.